

PROFIL DE POSTE

ANIMATEUR PERISCOLAIRE

PRESENTATION :

L'animateur périscolaire est un(e) salarié(e), à temps non complet, qui travaille pendant la pause méridienne (environ de 12h00 à 13h50) et/ou en début de journée avant la classe (environ 07h30 à 08h50), et/ou en fin de journée après la classe (environ de 16h30 à 18h30).

Il (elle) intervient auprès d'un public de jeunes enfants âgés de 3 à 12 ans dans les ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole) du CIAS CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE.

MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du responsable de l'ALAE, les missions consistent à :

- Encadrer les enfants et assurer leur sécurité.
- Organiser des activités et des jeux.
- Vérifier le respect des règles d'hygiène.
- Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité.
- Veiller au bon déroulement des repas (pause méridienne).
- Respecter le rythme de l'enfant.
- Veiller au strict respect de la législation concernant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

COMPETENCES :

- Capacité à proposer et animer des activités et des jeux.
- Connaissance des besoins de l'enfant.
- Sens des responsabilités.
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les différents temps d'accueil (activités, repas...).

PROFIL :

- Capacité de dialogue et d'écoute avec les enfants et l'équipe de travail.
- Autonomie, créativité, enthousiasme, dynamisme.
- Ponctualité et assiduité.

DIPLÔME :

Le CIAS CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE recrute des animateurs/animatrices qui sont diplômé(e)s BAFA ou BAFD ou CAP Petite Enfance. Mais aussi des personnes (adultes à partir de 18 ans) sans diplômes dans la limite des prérogatives ministérielles.

CONTACT :

Cellule Ressources CSDEJF

ressources.csdejf.rh@carcassonne-agglo-solidarite.fr

04-68-72-89-10 ou 04-68-26-89-23